

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations de  
fonctionnement complémentaire pour 2019 aux collèges  
publics**

CP/2019/536

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics. Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond principalement à l'axe 2 du "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLEMENTAIRE A  
DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA VIABILISATION 2018 et 2019**

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer aux collèges publics listés ci-dessous une dotation de fonctionnement complémentaire de 93 726,62 €.

**Au titre de 2018**

Territoire Ouest

Collège Suzanne Laliq - Haviland à WINGEN SUR MODER : 2 960,18 €

Territoire EMS

Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 15 928 €

Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 16 438,44 €

## **Au titre de 2019**

### Territoire Nord

Collège Baldung Grien à HOERDT : 9 000 €  
Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN : 5 000 €

### Territoire Sud

Collège du Klosterwald à VILLE : 5 400 €  
Collège Louis Arbogast à MUTZIG : 8 000 €

### Territoire Ouest

Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN : 3 000 €  
Collège des Racines et des Ailes à DRULINGEN : 9 000 €

### Territoire EMS

Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 8 000 €  
Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 3 500 €  
Collège Solignac à STRASBOURG : 7 500 €

## **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE NICOLAS COPERNIC A DUTTLENHEIM AU TITRE DE L'ENTRETIEN ET AUTRES DEPENSES 2019**

Le collège Nicolas Copernic a sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir des dépenses supplémentaires au titre de l'entretien et autres dépenses au titre de l'exercice 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant total de 20 000,00 €, au titre de 2019 répartie comme suit :

- 4 500 € pour les dépenses d'entretien ;
- 15 500 € pour les autres dépenses de fonctionnement.

## **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE FOCH DE STRASBOURG AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Dans le cadre des compétences obligatoires, le Département met à disposition des collèges publics les installations sportives nécessaires pour la pratique des programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive.

Le collège Foch de Strasbourg ne disposant pas d'installations sportives suffisantes pour l'ensemble des élèves, il se voit dans l'obligation de louer des installations sportives nécessitant des transports.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au collège Foch une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 4 000,00 € au titre de l'année scolaire 2019/2020, afin de lui permettre de faire face à cette dépense supplémentaire.

#### 4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION, DE MANUTENTION ET DE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	<b>BISCHWILLER</b>	André Maurois	Réparation matériel cuisine	2 152,97 €
	<b>BRUMATH</b>	De Brumath	Réparation four	1 768,92 €
	<b>DRUSENHEIM</b>	Rhin	Réparation ascenseur	1 528,92 €
	<b>SOUFFLENHEIM</b>	Albert Camus	Réparation marmite	1 093,72 €
	<b>SOUFFLENHEIM</b>	Albert Camus	Réparation des plaques de cuisson	2 656,85 €
	<b>SOULTZ SOUS FORET</b>	Outre Forêt	Réparation sauteuse	2 317,20 €
SUD	<b>BARR</b>	De Barr	Réparation lave-vaisselle	2 152,80 €
	<b>OBERNAI</b>	Europe	Remplacement éplucheuse-essoreuse	2 717,41 €
	<b>DUTTLENHEIM</b>	Nicolas Copernic	Réparation lave-vaisselle	702,82 €
	<b>DUTTLENHEIM</b>	Nicolas Copernic	Remplacement coupe-pain, trancheur à viande, chariot, table à induction, mini-four	4 758,99 €
	<b>HEILIGENSTEIN</b>	Torrenberg	Réparation du lave-vaisselle	2 152,80 €
OUEST	<b>DRULINGEN</b>	Des Racines et des Ailes	Réparation de la sauteuse	938,35 €
EMS	<b>MUNDOLSHEIM</b>	Paul-Emile Victor	Remplacement groupe froid	3 430,16 €
	<b>STRASBOURG</b>	Erasme	Mobilier	1 628,00 €

	<b>SOUFFELWEYERSHEIM</b>	Les Sept Arpents	Manutention	2 204,40 €
	<b>STRASBOURG</b>	Esplanade	Table inclinée pour un élève victime d'une déficience visuelle	390,10 €
	<b>BISCHHEIM</b>	Lamartine	Installation d'une sirène SSI	1 335,36 €
			<b>TOTAL</b>	<b>33 929,77 €</b>

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
1172	65-65511-221	11 480 831,62 €	208 506,61 €	151 656,39 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 151 656,39 €, soit :*

*- 93 726,62 €. € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :*

*Au titre de 2018*

*Territoire Ouest*

*Collège Suzanne Lalioue – Haviland à WINGEN SUR MODER : 2 960,18 €*

*Territoire EMS*

*Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 15 928 €*

*Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 16 438,44 €*

*Au titre de 2019*

*Territoire Nord*

*Collège Baldung Grien à HOERDT : 9 000 €*

*Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN : 5 000 €*

*Territoire Sud*

*Collège du Klosterwald à VILLE : 5 400 €  
Collège Louis Arbogast à MUTZIG : 8 000 €*

*Territoire Ouest*

*Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN : 3 000 €  
Collège des Racines et des Ailes à DRULINGEN : 9 000 €*

*Territoire EMS*

*Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 8 000 €  
Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 3 500 €  
Collège Solignac à STRASBOURG : 7 500 €*

*- 20 000 € au titre de 2019 pour le collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM dont  
4 500 € pour les dépenses d'entretien et 15 500 € pour les autres dépenses de  
fonctionnement ;*

*- 4 000 € pour le collège Foch à STRASBOURG au titre des frais de transport vers les  
installations sportives pour l'année scolaire 2019-2020 ;*

*- 33 929,77 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements de cuisine des demi-  
pensions des collèges, des frais de manutention et d'acquisition de divers équipements  
pour les collèges suivants :*

*Territoire Nord*

*Collège André Maurois à BISCHWILLER : 2 152,97 €  
Collège de BRUMATH : 1 768,92 €  
Collège de DRUSENHEIM : 1 528,92 €  
Collège Albert Camus à SOUFFLENHEIM : 3 750,57 €  
Collège Outre Forêt à SOULTZ SOUS FORET : 2 317,20 €*

*Territoire Sud*

*Collège de BARR : 2 152,80 €  
Collège Europe à OBERNAI : 2 717,41 €  
Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 5 461,81€  
Collège Torenberg à HEILIGENSTEIN : 2 152,80 €*

*Territoire EMS*

*Collège Paul Emile Victor à MUNDOLSHEIM : 3 430,16 €  
Collège Erasme à STRASBOURG : 1 628 €  
Collège les Sept Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM : 2 204,40 €  
Collège Esplanade à STRASBOURG : 390,10 €  
Collège Lamartine à BISCHHEIM : 1 335,36 €*

*Territoire Ouest*

*Collège Des Racines et des Ailes à DRULINGEN : 938,35€*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY